

Loi organique de 1983

M. le vice-président: Le député parle-t-il du député de Kootenay-Ouest ou du député de Kootenay-Est-Revelstoke?

M. Domm: Je me suis peut-être trompé. C'est le député de Kootenay-Est-Revelstoke, n'est-ce pas?

M. le vice-président: Non.

M. Domm: Je m'excuse auprès du député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker). Je fais allusion à la tenue du député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen). Cette question a déjà été soulevée à la Chambre des communes il y a longtemps, et les débats à ce sujet sont consignés au harsard. Au sujet des travaux de la Chambre, le président de l'époque avait déclaré qu'il serait regrettable que les Canadiens en viennent à élaborer leurs lois en manches courtes. Je sais qu'il existe une distinction subtile entre une tenue vestimentaire correcte ou négligée . . .

Mlle Jewett: Je proteste.

M. Domm: . . . mais je crois que ce serait frôler le ridicule que de permettre aux députés de participer aux travaux de la Chambre en manches courtes.

M. Epp: Et Flora?

M. Domm: Monsieur le Président, le député dont je parle est de sexe masculin. Je sais qu'il faut faire la distinction entre les hommes et les femmes à la Chambre, mais je voudrais citer le paragraphe 244 de la cinquième édition de l'ouvrage de Beauchesne, qui dit ceci:

Le Règlement est muet en ce qui concerne la tenue vestimentaire des députés. L'article 28 prescrit au député qui entend présenter une motion de le faire tête nue. Sans doute le port de chapeaux à la Chambre peut-il se réclamer d'une tradition fort vénérable, mais depuis quelques années les Orateurs réprouvent celui de couvre-chefs par trop fantaisistes. Pour le reste ils se contentent d'imposer à leurs collègues des tenues classiques, conformes aux usages contemporains, entendus cependant sans libéralisme excessif.

Je fais respectueusement remarquer qu'une chemise ou veste de style «safari» portée par dessus une autre chemise peut difficilement être considérée «une tenue classique, conforme aux usages contemporains, entendus cependant sans libéralisme excessif».

M. le vice-président: Le député de Peterborough soulève une question épineuse qu'il est difficile de trancher pour la présidence. Dans la mesure du possible, la présidence préfère demander aux députés de faire appel à leur jugement et, en toute bonne conscience, de se vêtir à la Chambre de tenues conformes au bon goût contemporain. Je remarque que le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) est arrivé à la Chambre dans la tenue que l'on a décrite—la présidence n'en dira pas d'avantage—mais je signale également que le député est revenu par la suite vêtu d'une veste plus traditionnelle. Je n'ai pas d'autre observation à formuler.

M. Lambert: Il est toujours en manches courtes.

M. le vice-président: Je crois que l'on a épuisé la question de la tenue vestimentaire. Dans l'intérêt des travaux de la Chambre et dans l'intérêt des députés, je voudrais clore la discussion en disant simplement que la présidence espère que les députés porteront en tout temps une tenue vestimentaire conforme aux normes contemporaines du bon goût.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'accepte certainement vos observations dans le même esprit que celui dans

lequel je crois que vous les avez formulées. Je voudrais toutefois apporter une rectification: je suis habillé exactement comme je l'étais quand je suis arrivé à la Chambre tout à l'heure. Ce point a échappé à l'attention de monsieur le Président; tout le monde peut se tromper. Quoi qu'il en soit de l'égalité des sexes, je ne daignerais jamais montrer mes genoux à la Chambre, mais je suis persuadé que mes coudes sont tout aussi attrayants que ceux des personnes de l'autre sexe. Je ne vois aucun problème. Par ailleurs, il est grand temps que nous retroussions nos manches et que nous nous mettions au travail à la Chambre.

M. Anguish: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Willowdale (M. Peterson) au sujet du système des niveaux dont il a parlé et de son application au développement économique régional. Je suis fortement préoccupé par le fait que des niveaux différents peuvent être appliqués à diverses régions d'une province donnée, mais je crois qu'il y a une certaine incohérence quand il s'agit de décider quel niveau s'applique à une région donnée.

• (1220)

La région de Battlefords-Meadow Lake, que je représente, fait partie du dernier des quatre groupes. Si la répartition se fait d'après les besoins, ce sont les groupes les plus défavorisés qui bénéficient les premiers de fonds et de subventions pour l'expansion économique. Comme le député est le protecteur libéral de la région de Battlefords-Meadow Lake, il sait que la situation en ce qui concerne le chômage et le développement économique est lamentable dans la partie nord de la Saskatchewan, surtout au nord de Meadow Lake. A certains endroits, le taux de chômage dépasse même 90 p. 100.

Je voudrais savoir s'il y a moyen de refaire ou de repenser la répartition des groupes. Une région a pu être classée comme ayant moins besoin d'aide, par inadvertance. Peut-on reclassifier cette région dans un autre groupe?

M. Peterson: Monsieur le Président, je prends bonne note de la requête du député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish). Je m'intéresse tout spécialement et de près à sa circonscription et aux bonnes gens qui y habitent, et je vais travailler activement à faire reconnaître leurs besoins, conformément aux priorités générales.

J'espère pouvoir travailler de concert avec lui à assurer l'efficacité du système de groupes et de la méthode que nous avons adoptée pour mettre nos programmes en œuvre. Je le remercie d'avoir posé la question et présenté ces instances pour une plus grande coopération dans ce domaine.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre. Comme il le sait, j'ai trouvé certaines parties de son discours intéressantes et d'autres m'ont évidemment paru discutables. Je ne parlerai pas de l'abolition du MEER, qui est en réalité la principale disposition du bill à l'étude sur la réorganisation. Ce changement comporte de multiples aspects, comme la nouvelle vocation commerciale qui est donnée au Affaires extérieures. De nombreux Canadiens de la région de l'Atlantique s'inquiètent de savoir comment on s'occupera des problèmes régionaux quand les ministères qui ont été établis pour les examiner et les résoudre seront abolis.